



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Collège de Gambach CGAM
Kollegium Gambach KGAM

Avenue Weck-Reynold 9, 1700 Fribourg

T +41 26 305 79 11
www.cgafr.ch

Consignes pour l'école de commerce

1. Remarque préliminaire

La formation à l'école de commerce est une formation professionnelle. Par conséquent, les apprenants de l'école de commerce doivent non seulement développer des compétences techniques, mais aussi des compétences interdisciplinaires à un degré particulièrement élevé. Ces règles d'application, qui complètent le règlement d'école, concernent en particulier les compétences interdisciplinaires et visent à aider les apprenants à mieux se préparer au monde du travail.

2. Bases

Règles d'application des compétences interdisciplinaires du 1^{er} août 2017.

3. Vue d'ensemble et règles en détail



1. **Délais** : Les délais fixés doivent toujours être respectés. Un travail qui n'a pas été soumis à temps sera évalué avec une note maximale de 3,9. S'il s'avère qu'un travail ne peut être terminé à temps, l'apprenant a le devoir de contacter l'enseignant responsable en temps utile et de demander que la date limite soit reportée. Dans tous les cas, l'enseignante ou l'enseignant a le droit de refuser une telle demande.
2. **Règles de communication** : Si les apprenants de l'EC contactent les enseignants ou la direction de l'école par écrit ou par e-mail, la correspondance doit correspondre aux formes commerciales. Au moins une formule d'appel, une formule de politesse et une signature sont requises. La correspondance qui ne répond pas à ces exigences minimales ne recevra pas de réponse.

3. **Le soin apporté aux travaux** : Les travaux écrits qui ne sont pas rédigés de façon soignée reçoivent une note maximale de 3,9.
4. **Civilité** : Les apprenants de l'EC saluent et se comportent correctement dans toutes les situations. Les apprenants de l'école de commerce utilisent également un ton poli entre eux. Les jurons, insultes, etc. ne sont pas tolérés.
5. **Ponctualité** : Les apprenants de l'EC sont ponctuels. Les retards sont sanctionnés. Des sanctions sont imposées dès qu'un étudiant arrive plus de 3 fois (par semestre) en retard.
6. **Fiabilité** : Les apprenants de l'EC sont fiables. En particulier, ils font leurs devoirs, ont leur matériel scolaire avec eux en tout temps et respectent les délais et les exigences prévus par le règlement scolaire. Les manquements sont sanctionnés.
7. **Ordre sur le lieu de travail** : Les salles de classe des classes de l'EC sont toujours dans un état impeccable. C'est la responsabilité de toute la classe de maintenir cet ordre. En cas de manquements, toute la classe ou l'élève fautif seront sanctionnés. Les règles du *Vademecum* s'appliquent.
8. **Tenue vestimentaire** : Les apprenants de l'EC portent des vêtements appropriés pour les cours. Ils respectent en particulier le code vestimentaire de leurs entreprises de stage.
9. **Collaboration professionnelle** : Les apprenants de l'EC s'engagent durant les cours. Les perturbations des leçons, telles que le bavardage et l'agitation, ne seront pas tolérées. Après un seul avertissement, les apprenants qui ne respectent pas ces règles seront exclus du cours et sanctionnés par la suite.
10. **Pensée en réseau** : Les apprenants de l'EC sont préparés à résoudre des tâches complexes qui peuvent être maîtrisées grâce à un travail efficace et systématique. Pour cette raison, des tests de synthèse ont lieu. Au lieu de plusieurs "petits" examens avec une petite quantité de matière, des examens interdisciplinaires sont privilégiés. Des examens qui ne peuvent pas être préparés à court terme, mais qui impliquent une planification systématique.

Proposition

- a. En première année de formation :
 - i. ICA : 2 examens ICA par semestre (pas d'interrogations dans les sous-branches)
- b. En deuxième année de formation :
 - i. ICA : 2 examens ICA par semestre (pas d'interrogations dans les sous-branches)
 - ii. EED : 2 examens EED par semestre (pas d'interrogations dans les sous-branches)
- c. En troisième année de formation :
 - i. ICA : 2 examens ICA par semestre (pas d'interrogations dans les sous-branches)
 - ii. EED : 2 examens EED par semestre (pas d'interrogations dans les sous-branches)
 - iii. Finances et comptabilité : 2 examens FICO par semestre

3. Remarques

Mesures de soutien : Afin de former les apprenants de l'école de commerce à un travail efficace et systématique, différents moyens d'apprentissage sont utilisés :

- Intégration des compétences professionnelles dans les cours d'ICA pendant les trois premières années de formation.
- Parties pratiques intégrées en deuxième année de formation.
- Le projet TIB en troisième année de formation.
- Cours de méthodes de travail pour les apprenants ayant des difficultés d'apprentissage.
- Cours facultatifs (sophrologie, brain-gym)

Sanctions : Des violations du règlement seront sanctionnées d'une manière systématique. Chaque cas sera néanmoins examiné individuellement et la sanction sera prise en analysant la situation et en respectant les règlements en vigueur.

- Premier manquement : Discussion avec l'enseignant.
- Deuxième manquement : Rappel à l'ordre écrit par le proviseur de l'EC.
- Troisième manquement : Retenue, convocation par le proviseur de l'EC.
- Quatrième manquement : Deuxième rappel à l'ordre écrit par le proviseur de l'EC, éventuellement associé à une retenue.
- Cinquième manquement : Dernier rappel à l'ordre écrit par le proviseur de l'EC, éventuellement associé à une retenue.
- Sixième manquement : Exclusion temporaire par le proviseur de l'EC ou menace d'exclusion par le recteur, éventuellement combinée à une exclusion temporaire de l'école.
- Septième manquement : En général, l'exclusion de l'école par le recteur.

Période probatoire : Les apprenants signent un contrat d'apprentissage avec l'école qui prévoit une période probatoire de 3 mois. Si les apprenants ne suivent pas les règles à plusieurs reprises pendant la période probatoire, le contrat d'apprentissage sera résilié ou la période probatoire sera prolongée de 3 mois.

Pour le conseil rectoral

Samuel Niederberger
04.11.2021